

- Commune de Lavans-lès-Saint-Claude -

Conseil Municipal du jeudi 23 juillet 2015

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de la commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 23 juillet 2015 à 19h00, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, Maire.

Etaient **présents** à cette assemblée : tous les membres du Conseil à l'exception de Michel VIARD ayant donné pouvoir à M. MANZONI, d'Emilia BRULE, absente excusée.

Le **quorum** étant atteint, Marie-Françoise FAVRE se propose comme **secrétaire de séance**.

Florent RAILLARD, Secrétaire Général, est présent.

Le futur boulanger de la commune est venu présenter son projet au conseil en début de séance. M. et Mme TORIN veulent créer leur nouvelle boulangerie à côté du magasin Bi1. Ils ont rencontré Mme SARRE du groupe Schiever pour évoquer les délais et coûts de construction. Le boulanger ne veut pas être franchisé pour avoir une totale liberté de création. Il est attaché au « fait maison » (pains, produits salés, pâtisserie...). Deux emplois devraient être créés. Le futur boulanger est satisfait de pouvoir s'installer sur une commune dynamique et il remercie les élus de l'avoir soutenu dans son projet auprès du groupe Schiever.

Le compte rendu et le procès-verbal du conseil municipal du 25 juin 2015 sont approuvés à l'unanimité.

A défaut d'indication contraire, les décisions ont été adoptées à l'unanimité

Finances

Achat d'un véhicule technique

Un agent des services techniques a eu un accident de la route avec un véhicule de la mairie. Il a été opéré à la main et il sera absent jusqu'au mois de septembre.

L'utilitaire est trop endommagé pour être réparé. Une location est en cours mais il convient de procéder à son remplacement le plus rapidement possible. Cette location a un coût, même si une partie a été prise en charge par l'assurance. Une offre intéressante a été constatée chez le concessionnaire Ford à Saint Claude. C'est un Renault Master de 11 m3 d'une valeur de 17 900 euros TTC.

Les crédits n'étant pas alloués au budget de cette année, le Maire demande au conseil l'autorisation pour acquérir ce véhicule rapidement au regard de l'urgence de la situation.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide d'acquérir un véhicule de type Renault Master, de bonne occasion, pour un montant de 15 000 euros HT et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat.

Cession de terrains à l'OPH Saint Claude

L'OPH Saint Claude envisage depuis plusieurs années de construire un nouveau bâtiment Rue du Caton, sur les parcelles cadastrées AE n° 609 et 613 propriétés de la commune. Le projet avait été reporté à plusieurs reprises en raison des coûts. Le dernier appel d'offres étant plus concluant le projet pourrait commencer.

L'O.P.H. souhaite acquérir ces terrains à l'euro symbolique. Le maire explique que cette construction qui comprendra sept logements, d'architecture contemporaine, renforcera l'aspect urbain de l'entrée de l'agglomération, en bouchant une « dent creuse » et contribuera à la réduction de la vitesse

M. MANZONI trouve regrettable que les terrains soient vendus à l'euro symbolique. Le Maire explique que cette parcelle en forte déclivité trouvera difficilement d'autres acquéreurs, et que ce programme créera de nouveaux logements.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins une abstention (M. MANZONI) de vendre les parcelles cadastrées AE n° 609 et 613 à l'euro symbolique à l'OPH Saint Claude ; il précise que les frais d'acte sont à la charge l'acquéreur, et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

URBANISME

Commission urbanisme du 9 juillet 2015

Mme DUNOD présente le travail de la commission urbanisme du 9 juillet qui a notamment travaillé sur le changement de nom de trois rues.

La première rue concernée est le chemin de Tréchelle où se pose le problème du numérotage puisqu'une partie est en métrique et une autre partie avec l'ancien numérotage. Le deuxième problème est que le chemin forme une fourche et que cela rend la lisibilité des adresses difficile. Il est proposé de nommer l'impasse en « Impasse sous Tréchelle ».

Le Maire émet des réserves sur la lisibilité de ces adresses si l'on a un chemin sous Tréchelle et une impasse sous Tréchelle. Il serait préférable de s'inspirer d'un autre ancien lieudit, comme celui de la Serre. Concernant la « fourche » constituée par cette rue, le choix le plus logique est d'attribuer des numéros pairs sur une partie de la fourche et des numéros impairs sur l'autre partie.

La seconde problématique concerne la rue en direction du parcours de santé, parallèle à la rue Tré la Croix, qui porte le même nom. La commission propose de la baptiser du nom de l'ancien lieudit « La Chardet ».

La troisième concerne la Rue située dans le prolongement des HLM du Crêt du Bief, actuellement numérotés 43 D, 43 E, 43 Ter Grande Rue. La proposition de la commission est « Impasse de la Corgeule ».

La Rue du Crêt du Bief commence au carrefour avec la Route Départementale, intègre le centre commercial, et se poursuit dans l'éco-quartier.

Le Conseil Municipal sera appelé à valider ces propositions lors d'une prochaine réunion.

Lors de cette commission il a aussi été abordé la question des distributeurs de sachets pour ramasser les déjections canines. Mme DUNOD explique qu'il avait été proposé de mettre en place des bornes test dans certains quartiers. Cécile CHIQUET suggère de mettre à disposition des propriétaires de chiens des petits tubes renfermant des sachets pour ramasser les déjections qui seront accrochés au collier des chiens. Elle met en exergue le côté « vertueux » du projet : les personnes dont le chien porte ce dispositif sont « mises en valeur ». La commune communiquerait sur cette démarche et mettrait gratuitement les premiers tubes à disposition des propriétaires. Les recharges pourraient ensuite être vendues par les commerçants.

Le Conseil approuve cette initiative.

Autorisations d'urbanisme

Le Maire explique que depuis le 1^{er} juillet 2015, la communauté de communes a pris en charge l'instruction des autorisations d'urbanisme. Ce nouveau service doit être financé par les communes concernées. Plusieurs modes de calculs avec différentes clefs de répartition sont à l'étude.

Les statistiques relevées en vue de ces calculs démontrent que le nombre des déclarations préalables instruites sur notre commune est relativement faible, même si une augmentation est sensible depuis les informations publiées dans le dernier « Mag » sous le titre « permis de construire ou déclaration de travaux ».

Cette faiblesse s'explique par un nombre trop important de travaux réalisés sans autorisation par les propriétaires.

Le maire appelle les membres du conseil municipal et les agents à l'informer des travaux qu'ils pourraient constater sur le territoire communal et principalement dans leur quartier.

Les contrevenants seront appelés à régulariser la situation. En cas de mauvaise volonté manifeste, le Procureur de la République sera informé. La sanction peut aller jusqu'à la remise en état des lieux.

Le maire justifie cette vigilance par le respect de la loi, de la nécessaire égalité entre citoyens, et des conséquences fiscales induites par les travaux.

ECOQUARTIER

Réunion avec l'architecte Mme RATEL.

Mme DUNOD explique qu'une réunion a eu lieu avec Le CAUE et Mme RATEL, architecte la semaine précédente. Suite à la demande d'une personne intéressée pour construire sur l'écoquartier, le groupe Roch et Mme RATEL ont souhaité proposer un projet plus global sur une partie du quartier parce qu'ils considèrent que c'est un quartier en devenir qui répondra à de nombreuses attentes.

Ils ont travaillé sur deux îlots et proposent des maisons mitoyennes par le garage. D'autres propositions plus variées seront adressées à la mairie : des maisons avec des toitures végétales, des façades en bois, des garages ouverts ou fermés... Les constructions seraient des T2 et T3 à des prix tout à fait abordables.

Cette rencontre témoigne de l'intérêt que suscite ce futur écoquartier.

PERSONNEL

Changement des horaires des ATSEM

Mme ROZIER explique qu'à partir de la rentrée de septembre les horaires consacrés aux transports scolaires seront répartis plus équitablement entre les ATSEM. Cette répartition a un léger impact sur le volume horaire travaillé, et nécessite une délibération l'entérinant :

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'augmenter le nombre d'heures de l'adjoint technique 2^{ème} classe de 21,50 heures à 22 heures par semaine, à compter du 1 septembre 2015, d'augmenter le nombre d'heures de l'adjoint technique principal 2^{ème} classe de 24,50 heures à 25 heures par semaine, à compter du 1^{er} septembre 2015. Il précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au chapitre 12 du budget principal.

Création d'un CAE

Mme ROZIER explique qu'il conviendrait de créer un poste avec un contrat d'accompagnement dans l'emploi pour pallier le temps partiel pris par une auxiliaire de puériculture suite à son retour de congé de maternité. Le contrat porterait sur un temps de travail hebdomadaire de 20 heures, d'une durée d'un an, et serait financé à hauteur de 70% par l'Etat.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de créer : un emploi d'auxiliaire de puériculture, à compter du 1^{er} septembre 2015, au taux d'emploi 20/35^{ème}, et charge le Maire de pourvoir ce poste par un CAE, et à signer avec Pôle Emploi la convention pour le recrutement de cet emploi aidé suivant la nécessité du service et dans la limite des crédits budgétaires.

INTERCOMMUNALITE

Le rapport annuel 2014 du SIEG

La population du SIEG compte 11 000 habitants et le nombre d'abonnement augmente. Par contre les recettes du syndicat diminuent, les gens utilisant de plus en plus des récupérateurs de pluie. Et le syndicat est obligé de réaliser de nombreux travaux. C'est pour ces raisons que le prix de l'eau augmente. La qualité de l'eau est correcte et devrait encore s'améliorer.

Caractéristiques du syndicat :

- la population desservie est de **11 000 habitants dans 19 communes**
- **245,87 km** de réseau (= 2014)
- le service est exploité par la **SOGEDO** depuis 1999
- 2 ressources propres au syndicat (Montenet et Abbaye) ont fourni **761 412 m³** (-12%)
- volume consommé : **585 533 m³**
- rendement du réseau : **68,36 %**
- la consommation moyenne par abonnement est de **103,65 m³ par an** (103 en 2012)
- **4 901 abonnés**, dont 778 abonnés à Lavans

Evolution du tarif de l'eau (ensemble des communes) :

	Désignation	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015
Part de l'exploitant	Abonnement ordinaire	62,35	62,32
Part Fixe [€ HT/an]	le m ³		
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,337	1,351
		0,406	0,410
Part de la collectivité	Abonnement ordinaire *	37,84	39,35
Part Fixe [€ HT/an]			
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,744	0,774

Redevances et taxes	- Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m ³)	0,066	0,063
	- Redevance de pollution domestique	0,280	0,290

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	Variation
Exploitant	129,69	130,34	+ 0,5 %
Collectivité	127,12	132,23	+ 4 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	7,97	7,57	- 5 %
Redevance de pollution domestique	33,60	34,80	3,6 %
TVA	16,41	16,77	+ 2,20 %
Total € TTC	314,79	321,71	+ 2,2 %

**Variation
EXPLOITANT et
COLLECTIVITE (HT)
+ 2,25 %**

(Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : **2,68 € / m³** (2,62 en 2014)

Travaux engagés en 2014 :

Renouvellement / renforcement de canalisations et réhabilitation de réservoirs.

Travaux prévus en 2015 sur Lavans-lès-Saint-Claude :

Secteur SMOBY – Chemin du planet : 70 000 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, dressé par le Syndicat des eaux du Grandvaux.

Changement des statuts du SIEG

Le Maire explique que les communes membres du syndicat doivent délibérer en cas de changement des statuts.

Le Maire lit le paragraphe 4 de l'article 6 du statut : « De plus, le Syndicat assure le transport et le traitement des boues rejetées par la station de traitement du Lac de l'Abbaye. A ce titre, il utilise le réseau d'assainissement de la rive Est du lac de l'Abbaye et en assure l'entretien ». Il est proposé au conseil de supprimer ce paragraphe suite au transfert de la compétence assainissement à la commune de Grande Rivière en date du 1^{er} juillet 2011.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve le changement de statut du SIEG en annulant le paragraphe 4 de l'article 6.

E-lum

Le Maire présente les notes attribuées par le SIEDC concernant l'empreinte nocturne depuis l'adhésion au Service e-lum.

La commune a obtenu une note moyenne de 13,72. Cette note est pénalisée par le nombre encore trop important d'anciens luminaires à lumière blanche très consommateurs. Les points positifs portent sur le remplacement des coffrets d'éclairages publics équipés d'horloges astronomiques, l'installation de LEDS, et l'extinction de l'éclairage nocturne.

Ce rapport démontre que la politique de la commune en faveur d'une réduction de la consommation d'énergie et des pollutions nocturnes est efficace et qu'il convient de continuer dans ce sens.

Rapport annuel du SICTOM 2014

Territoire :

66 communes regroupant 59 926 habitants.

Missions :

- collecte des ordures ménagères,
- gestion des déchetteries et d'un camion déchetterie mobile,
- transfert des déchets au centre d'enfouissement technique de Courlaoux,
- gestion d'une plate forme de compostage de déchets verts,
- gestion de deux quais de transferts d'ordures ménagères, à Saint-Claude et Morbier.

Moyens techniques et humains :

- 7 déchetteries à Longchaumois, Moirans-en-Montagne, Morbier, Les Rousses, Saint-Claude, Saint-Lupicin et Septmoncel.
- 8 véhicules.
- 41 agents.
- 400 composteurs distribués en 2014 (total sur le territoire = 9 035)
- 869 conteneurs semi enterrés (784 en 2013).

Tonnages collectés :

- 13 680 t d'ordures ménagères collectées, dont 2 884 t dans les bacs bleus.
- En moyenne 228,35 Kg / an / habitant (228,68 Kg en 2013)
- 2 205 t de verre et 194,05 t de papier.

Déchetteries :

Forte augmentation des dépôts de : batteries, filtres, papier et plâtre.

Nombre de passages à Saint-Lupicin : 14 406 en 2014 (14 424 en 2013).

Opérations de réduction du gaspillage alimentaire :

Stand d'information sur le gaspillage, fête des jardins à St Lupicin...

Compostière :

- 1 248 t de déchets verts collectés
- 487 t de compost produit
- 380 t distribuées aux particuliers et 107 t aux services techniques des communes

Coûts :

Prix de revient de la collecte à l'habitant : 26,59 € (+ 1,12 % par rapport à 2013).

Prix de revient du traitement à l'habitant : 26,73 € (- 2,34 % par rapport à 2013).

Dépenses relatives à la collecte : 1 595 377,33 €

Dépenses relatives au traitement : 1 602 372,57 €

Dépenses relatives aux déchetteries : 969 791,12 €

Dépenses relatives à la compostière : 113 959,68 €

Il est à noter que les communes du Plateau sont relativement peu équipées en conteneur semi-enterrés.

Compte rendu de la dernière réunion avec le SICTOM

M. COTTET-GIGUET explique qu'une nouvelle campagne d'installations de conteneurs semi-enterrés devrait bientôt débiter. Le 1^{er} secteur concerne Champandré / le Monnet. Le 2^{ème} secteur sera au Fourger avec l'installation de 4 conteneurs. Le 3^{ème} secteur est situé au croisement de la Rue du Chalet.

Au niveau du Bourg-Dessus rien n'a encore été décidé. Le SICTOM encourage à installer les conteneurs au cimetière. Le Maire s'est prononcé contre cette direction, et a rappelé au syndicat que des containers étaient prévus dans ce quartier.

Suite à une rencontre récente avec certains habitants moins hostiles à la position du SICTOM, il précise qu'avant toute décision, les habitants seront consultés sur cette question.

Communication

M. VIDAILLET explique que le ZAP info sortira en septembre. Les élus souhaitant aborder un sujet sont appelés à lui transmettre leurs sujets. La commission communication a commencé à travailler sur le sujet.

Thierry VIDAILLET présente au conseil plusieurs vidéos sur des panneaux d'informations électroniques qu'il souhaite voir installer au centre. Il rappelle que cette acquisition est bien inscrite au budget sous réserve de la réalisation d'opérations de crédit non encore réalisées à ce jour.

Questions diverses

Projet de verger pédagogique et conservatoire

Suite au déboisement d'une parcelle vendue par la succession de M. Daniel VINCENT Rue de Longchamp, il est envisagé, sur proposition de l'O.N.F., de créer un verger pédagogique et conservatoire. Lors de la dernière réunion relative à ce projet M. FEUILLET, paysagiste à LAVANS, a présenté une proposition d'aménagement et de budget. Le projet consiste à mettre en valeur des essences locales. Un accès handicapé et des arbres de tailles moyennes permettront aux personnes à mobilité réduite de profiter pleinement du site. Le coût du projet est estimé à environ 11 000 euros.

Des demandes de subvention seront présentées.

Le maire rappelle que le choix des projets s'effectue lors de la réalisation du budget en début d'année, et que dans une situation générale de plus en plus contrainte, les dossiers ne sont pas tous éligibles la première année de leur présentation.

Cécile CHIQUET insiste sur l'aspect fédérateur de ce projet.

Convention relative aux chiens errants

Il convient de conventionner avec une société protectrice des animaux afin de pouvoir leur transférer les chiens errants une fois la période réglementaire de garde passée. Pour le moment il semblerait que les structures présentes dans le haut Jura ne puissent conventionner avec la mairie en raison de leurs capacités d'accueil réduites. Pour autant, eu égard au faible nombre de sollicitations, elles pourraient répondre ponctuellement aux besoins de la commune dans la limite de leurs places.

Il faut aussi conventionner avec un vétérinaire le temps de la période réglementaire de sept jours de garde de l'animal par la commune.

Le maire fait part de sa préférence à faire travailler le professionnel local.

Le conseil approuve cette démarche. Un projet de convention portant à la fois sur la stérilisation des chats « sans maître » et l'accueil des chats errants sera proposée à l'approbation d'un prochain conseil.

Conventions relatives aux locations du bâtiment B de l'école élémentaire et de l'ancienne école de Lizon

Dans le cadre des pouvoirs conférés par le conseil aux termes de sa délibération en date du 10 avril 2014 le Maire est habilité à renouveler les locations d'une durée inférieure à douze ans. Il souhaite cependant demander l'avis du conseil, comme chaque année, sur la reconduction des conventions de Mme CHEVASSUS-VERSOIX et de M. BERTOGLIO.

Le conseil donne son accord pour le renouvellement des conventions CHEVASSUS-VERSOIX et BERTOGLIO.

Forum des associations

Le Forum des associations aura lieu le 26 septembre de 10 heures à 18 heures. Un animateur radio sera présent pour l'occasion.

Le maire, Thierry VIDAILLET, et Isabelle DUNOD ont récemment rencontré un artisan Avec lequel ils se sont mis d'accord sur un trophée à offrir aux bénévoles méritants.

La journée se terminera par un mot du maire avec un apéritif.

Motion AMF

Le Maire expose que l'Association des Maires de France est une association apolitique L'AMF souhaite que les communes délibèrent sur une motion visant à sensibiliser le gouvernement sur la baisse des dotations de l'Etat qui impacte lourdement sur le budget des collectivités territoriales.

Après lecture, le Conseil adopte la motion de soutien à l'AMF contre la baisse des dotations de l'Etat.

Lettres relatives aux incivilités sur la commune

Le Maire donne lecture d'une pétition signée par les habitants du Planet, à l'initiative de Monsieur BARBAUD. Cette pétition demande la pose de dispositifs visant à réduire une vitesse excessive des voitures circulant sur la route de Champandré.

Ce tronçon de route étant hors agglomération, il ne relève pas de la compétence du conseil municipal.

Pour autant, la commission urbanisme est appelée à lister des propositions qu'elle transmettra au Président du Conseil Départemental.

AUDAB

Le Maire rappelle que l'Agence Urbaine De l'Agglomération de Besançon est venue à Lavans pour découvrir le projet envisagé par la mairie concernant l'aménagement du centre. Cette agence a été sollicitée pour accompagner la mairie sur ce projet en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage.

L'AUDAB a répondu favorablement à cette demande mais le préalable à cette collaboration est que la commune adhère à cette association. Ce n'est qu'une fois l'adhésion formalisée qu'une proposition d'intervention pourra être chiffrée. Le montant de l'adhésion est de mille euros.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le Maire signer tout document relatif à l'adhésion de la commune à l'AUDAB et l'autorise à engager les dépenses s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

Le secrétaire de séance :
Marie-Françoise FAVRE



Philippe PASSOT, maire

